République et Canton de Genève

COMMUNE DE VEYRIER

Séance du Conseil municipal du 26 octobre 2026

Lors de sa séance du 26 octobre 2026, le Conseil municipal a voté la délibération suivante :

Amortissement complémentaire 2026

- Vu l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- vu l'exposé des motifs du 13 octobre 2026 (prop. n°26.21),
- sur proposition du Conseil administratif,

LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE
à la majorité simple
par 22 oui sur 22 CM présents

1. De procéder à un amortissement complémentaire pour un montant total de CHF 925'195.10 sur le crédit relatif suivant :

Objet	Montant en CHF
Routes communales	925'195.10
Zone 30km/h Rasses - BG provisoire	925'195.10
TOTAL	**925'195.10**

2. De comptabiliser cet amortissement complémentaire sous la rubrique 6150.35.38301.0 «amortissement complémentaire du patrimoine administratif».

3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de CHF 925'195.10.

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public** en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Le délai pour demander un référendum expire le 14 décembre 2026.

Veyrier, le 3 novembre 2026

Le président du Conseil municipal :
William Ferguson